

**VILLE de DOL DE BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2011****- COMPTE RENDU de SEANCE -**

**Présents :** M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme BEAUCHER, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mlle GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme DESBLES, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. GEORGET, M. LETAINTURIER, M. DESDOUETS, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme FONTMORIN (représentée par Mme ROUYEZ), M. HESRY (représenté par M. MERCIER), Mme LUGAND (représentée par Mme BEAUCHER), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme DESBLES), Mme FRAIN (représentée par M. DESDOUETS).

Adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 22 avril 2011 :

Le procès-verbal est adopté par 23 voix pour et 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

M. le Maire sollicite l'inscription de deux questions diverses complémentaires :

- Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n°12 ;
- Motion auprès du Conseil Général pour la réalisation de la déviation Sud-Est suite aux nuisances rencontrées par les riverains des rues de Saint Malo et de Rennes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de des deux questions diverses.

**1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, M. Christian GEORGET.**

Le Conseil Municipal **procède** à l'installation de M. Christian GEORGET en remplacement de M. Patrice MARION et **entérine** en conséquence le nouveau tableau du Conseil Municipal annexé.

**2. Remplacement de M. Patrice MARION, ancien Conseiller Municipal, dans ses délégations.**

Le Conseil Municipal :

- **procède** au remplacement de Patrice MARION auprès de la Commission d'Appel d'Offres et des Conseils d'Administrations du Collège Paul Féval et du Lycée Professionnel Alphonse Pellé.
- **sont désignés** à l'unanimité :
  - Commission d'Appel d'Offres :  
Délégué titulaire : Christian GEORGET.
  - Conseil d'Administration du Collège Paul Féval :  
Délégué titulaire : Christian GEORGET.
  - Conseil d'Administration du Lycée Alphonse Pellé :  
Délégué suppléant : Julien BREGAINT.
- **dit** que M. Christian GEORGET siégera, à sa demande, au sein des Commissions Finances (n°9), Travaux (n°10) et Urbanisme (n°11).

**3. Salle des arts martiaux : avenants au marché de travaux.**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la passation des avenants au marché de travaux pour la construction de la salle d'arts martiaux tels que présentés ci-dessous :

- Lot 02 - Gros œuvre - Entreprise GUERANDEL (Dol) :  
Reprise de l'avenant n°1 décidé par délibération n°2011/066 du 22 avril 2011.
- |                                      |                                    |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Montant de l'avenant (enduit TGBT) : | 140,00 € H.T (et non 588,00 € H.T) |
|                                      | Soit : 167,44 € T.T.C.             |
| Montant initial du Marché :          | 51 542,80 € H.T                    |
| Nouveau montant :                    | 51 682,80 € H.T                    |
|                                      | Soit : 61 812,63 € T.T.C.          |

- Lot 05 - Menuiseries extérieures alu - Entreprise AMSA Ouest (Dol) :

Avenant n°1 (Glacis)

Montant de l'avenant :

332,00 € H.T

Soit : 397,07 € T.T.C.

Montant initial du marché :

34 142,00 € H.T

Nouveau montant :

34 539,07 € H.T

Soit : 41 308,73 € T.T.C.

#### 4. Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente des lots n°3, 12 et 23.

Le Conseil Municipal :

- **décide** de vendre à M. Sylvain JENOUVRIER et Mlle Laëticia BAZIN, domiciliés à Dol, le lot n°3 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 638 m<sup>2</sup>, au prix de 59,00 € H.T le mètre carré, soit 67,28 € T.T.C le m<sup>2</sup>.  
*Résultat du vote : 22 voix pour ; 5 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets, A. Moubêche et J-Y. Delamaire).*
- **décide** à l'unanimité de vendre à M. Noham BONNO et Mlle Charlotte LE GUILLOU, domiciliés à Saint Malo, le lot n°23 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 439 m<sup>2</sup>, au prix de 59,00 € H.T le mètre carré, soit 67,28 € T.T.C le m<sup>2</sup>. (*Au préalable, M. LETAINTURIER s'est retiré de la salle des débats.*)
- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme Rémi SOHIER, domiciliés à Pleudihen sur Rance, le lot n°12 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 726 m<sup>2</sup>, au prix de 59,00 € H.T le mètre carré, soit 67,28 € T.T.C le m<sup>2</sup>.
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

#### 5. Fête de la Musique : fixation des droits de terrasse et d'emplacement commerçants forains.

Le Conseil Municipal **fixe** les tarifs des droits de place de la Fête de la Musique - édition 2011 - tels que proposés ci-dessous :

- Terrasses :- Droit forfaitaire, quelque soit la superficie : 150,00 €.  
- Au delà de 36 m<sup>2</sup> : supplément de 3,50 € par m<sup>2</sup> au droit forfaitaire.
- Commerçants forains - déballeurs :  
- Périphérie : Droit forfaitaire : 50,00 € pour les 15 premiers m<sup>2</sup>, 3,50 € par m<sup>2</sup> supplémentaire.  
- Intérieur périmètre fête : Droit forfaitaire : 500,00 € pour les 15 premiers m<sup>2</sup>, 35 € par m<sup>2</sup> supplémentaire.
- Commerçants forains non statiques (déambulant dans la fête - type vendeur de ballons) : forfait de 50,00 €.  
*Résultat du vote : 26 voix pour ; 1 voix contre (A. Moubêche).*

#### 6. Demande d'un droit de sortie sur le domaine privé de la commune : autorisation et fixation du montant.

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité la desserte des parcelles cadastrées AL 279 - 280 - 496 appartenant à Mme LOGNONE et à M. GASLAIN, par la rue André Malraux et **décide** en conséquence le droit de sortie sur le domaine privé de la commune à 3 000 € par propriétaire desservi.

#### 7. Odyssée - programmation de spectacles jeunes publics pour la saison 2011/2012 : demande de subvention LEADER (fonds européens).

Le Conseil Municipal **sollicite** à l'unanimité auprès du GAL du Pays de Saint Malo la subvention susceptible d'être octroyée au titre des financements européens LEADER pour la programmation « jeunes publics » - saison 2011/2012 - de la salle de spectacles l'Odyssée.

#### 8. Renouvellement du contrat d'objectif passé avec le Conseil Général au titre de l'aide à l'emploi permanent pour la médiathèque.

Le Conseil Municipal **autorise** à l'unanimité M. le Maire à passer avec le Conseil Général d'un contrat d'objectif dans le cadre du développement de la lecture publique et des bibliothèques, portant sur une aide à l'emploi permanent pour la bibliothèque, et **précise** que la durée dudit contrat est de 3 ans.

#### 9. Subvention exceptionnelle à l'Association « Courir à Dol » pour l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition des Foulées doloises.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Association « Courir à Dol » une subvention exceptionnelle de 300,00 € à titre de soutien de la Ville pour une nouvelle manifestation sportive, les « Foulées Doloises », organisée par l'association le dimanche 05 juin 2011, et **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2011.

## **10. Passation d'une convention avec l'Association François Duine pour la gestion des dossiers relatifs à l'Histoire de Dol et son patrimoine.**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la passation d'une convention avec l'Association François Duine afin d'acter la délégation de représentation de la Ville de Dol au sein des villes partenaires des « Marches de Bretagne ».

## **11. Service Jeunesse :**

### **a- Centre de loisirs : régie d'avances et frais de déplacement des directeurs.**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de :

- prendre en charge les frais de déplacement des directeurs du centre municipal de loisirs et des divers camps organisés cet Eté, qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du fonctionnement du centre et des camps.
- créer des régies d'avance auprès du centre municipal de vacances et des camps d'Eté, dont les montants sont fixés comme suit :

- Centre de loisirs - juillet :	700 €
- Centre de loisirs - août :	700 €
- Camps :	700 €

### **b- Espace Jeunes - camps d'Eté 2011 : fixation des tarifs.**

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité les tarifs des séjours organisés par le Service Jeunesse au cours de l'Eté 2011 comme il suit :

- Séjour Carhaix :	Jeunes dolois :	125,00 €
	Hors Dol :	187,00 €
- Séjour Paris :	Jeunes dolois :	225,00 €
	Hors Dol :	337,50 €

## **12. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté ci-dessous :

- Transformation de 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup> et 33/35<sup>ème</sup>) en 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

## **13. Validation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).**

Le Conseil Municipal :

- Vu la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;
- Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants portant pouvoirs de police du Maire ;
- Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;
  - **décide** à l'unanimité d'approuver le plan de sauvegarde de la commune de Dol (joint en annexe).
  - **précise** - que le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie ;
  - qu'il fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.

## **14. Information sur les marchés à procédure adaptée.**

Le Conseil Municipal **prend acte** des résultats des consultations passées selon la procédure M.A.P.A ci-dessous :

1. Travaux d'aménagement de la voirie : entrée de l'Ecole Louise Michel, rue Chateaubriand – aménagement de sécurité. C'est la proposition de l'entreprise SERENDIP qui a été retenue pour un montant total de 26 158,00 € H.T, soit 31 284,97 € T.T.C.

2. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation complète de l'école élémentaire publique. C'est la proposition de Mme COGREL, Maître d'œuvre à Dol, associée à l'Architecte FIEVET de Saint Malo et au Bureau d'études CD Ingénierie, qui a été retenue :

Note d'honoraires pour une mission complète : 8,5 % du montant des travaux.

➤ **Question diverse complémentaire : Travaux de la déviation Sud-Est de Dol.**

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'alerter les services du Conseil Général pour que les travaux de la déviation Sud-Est de Dol commencent le plus rapidement possible et **dit** que des aménagements seront réalisés rues de Rennes et de Saint Malo pour ralentir la vitesse des véhicules à moteur.

Pour affichage le 31 mai 2011.

*Le Maire,*  
*Denis RAPINEL*